

TARIF DE LOCATION

ALLIANZ ARENA

SAISON ESTIVALE

ET CANTONNEMENTS PC

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2020

1. Surface de jeu, vestiaires, douches, salle théorie	Tramelan	Externes
a) Manifestations sportives ou comme cantine, par jour y compris le jour précédent pour la préparation	250.-	500.-
b) Autres manifestations (expositions, congrès et manifestations à caractère régional, cantonal, national ou international, par jour et y compris le jour précédent pour la préparation Préparation, par jour de préparation supplémentaire	850.- 60.-	1'700.- 120.-
2. Salle de théorie uniquement, par jour	20.-	30.-
3. Restaurant avec cuisine, vaisselle, lave-vaisselle		
a) Par jour	200.-	300.-
b) Dès le 2 ^e jour, en plus par jour	100.-	100.-
4. Restaurant sans cuisine		
a) Par jour	150.-	200.-
b) Dès le 2 ^e jour, en plus par jour	75.-	75.-
5. Cuisine, lave-vaisselle		
a) Par jour	150.-	200.-
b) Dès le 2 ^e jour, en plus par jour	75.-	75.-
Le matériel endommagé ou manquant sera facturé.		
6. Taxe d'annulation	50% sur les postes 1, 3, 4, 5.	
7. Entraînement d'été : surface de jeu vestiaire / douches, électricité		
a) Par jour	250.-	500.-
b) Par séance de 2h	30.-	50.-
8. Entraînement d'été : vestiaire/douche, électricité		
a) Par vestiaire, par jour	30.-	50.-
b) Par vestiaire, par séance de 2h	15.-	30.-

CANTONNEMENTS PC (sous-sol)

9. Cantonnements		
a) Dortoirs et douches, par nuit et par personne - taxe de séjour comprise. Pour les groupes de plus de 50 personnes, un service de garde agréé est obligatoire durant la nuit. Au-delà, de 100 personnes, la commune mandate elle-même un service de surveillance agréé.	8.- à organiser 50.-/h.	8.- à organiser 50.-/h.
b) Cuisine uniquement, par jour y.c. électricité	100.-	100.-
c) Cuisine uniquement, dès le 2 ^e jour, en plus par jour	50.-	50.-
d) Réfectoire uniquement	50.-	50.-
e) Vaisselle	Compris dans la taxe de base	
10. Divers		
a) Conciergerie, travaux de nettoyage, divers	46.-/h	46.-/h
b) Prêt de clé pour une longue durée	30.-	30.-

11. Remarques.

- a) Les locaux sont mis gratuitement à la disposition des écoles de Tramelan.
- b) Selon le caractère de la manifestation, il peut être dérogé au présent tarif par le Conseil municipal.
- c) Pour toutes les activités destinées à la jeunesse, le tarif est réduit d'un tiers pour les postes 1a, 1b, 7, 8, 9.

Par jeunesse, nous entendons :

- les équipes juniors et les jeunes en âge de scolarité pour ce qui concerne les activités sportives,
- les jeunes jusqu'à 20 ans pour les autres activités.

Approbation

Le présent tarif a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 10 décembre 2019. Il annule et remplace celui du 1^{er} janvier 2019.

Tramelan, le 11 décembre 2019.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : Le Chancelier :

Philippe Augsburger Hervé Gullotti

Entrée en vigueur

Il est certifié que l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2020 du nouveau tarif a été publiée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no 1 du 10 janvier 2020. Aucun recours n'a été formé durant les 30 jours à dater de la publication de son entrée en vigueur.

Tramelan, le 12 février 2020

Commune de Tramelan

Le Chancelier :

Hervé Gullotti